

10 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Makokou

Edziezie Emame rattrapé 7 mois après son crime

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Il pensait pouvoir échapper à la justice en prenant le large. Mais les Officiers de police judiciaire (OPJ) de Makokou ont fait montre d'une grande perspicacité, pour appréhender Raphaël Edziezie Emame, Gabonais, la trentaine révolue, suspecté de viol sur A. O, une mineure de 11 ans, qui plus est attardée mentale. Le présumé délinquant sexuel a été présenté, le jeudi 15 décembre courant, au procureur de la République, qui l'a écroué à la prison centrale du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Les faits se seraient produits en mai dernier, à Bisso, une bourgade située à 56 km de Makokou, sur la route d'Ovan. Raphaël Edziezie Emame, qui est d'ailleurs un membre de la famille élargie

de A. O, met à profit l'absence de la mère de cette dernière, en déplacement en ville, pour l'entraîner dans sa chambre et abuser d'elle sexuellement.

A son retour, la dame constate quelques légers changements dans les formes de l'enfant. Aussi, va-t-elle sommer celle-ci de lui dire ce qu'il n'allait pas. C'est ainsi que la petite attardée mentale fera des révélations troublantes à sa génitrice.

La mère entreprend d'abord des démarches auprès de la chefferie, aux fins de dénoncer les abus de Raphaël Edziezie Emame. Mais à son grand étonnement, l'auxiliaire de l'administration et certains membres influents de la famille s'opposent aux poursuites judiciaires auxquelles la dame entend recourir à l'encontre du présumé violeur.

Informé directement par cette dernière, le procureur de la République autorise l'arrestation du mis en cause, par les éléments



Photo : D.R

Raphaël Edziezie Emame lors de sa garde à vue.

de la Police d'investigations judiciaires. Sauf que le présumé délinquant sexuel prend la clé des champs à l'arrivée des Officiers de police judiciaire. Croyant peut-être que l'affaire s'est tassée, Raphaël Edziezie Emame re-fait surface, sept mois plus tard, à Makokou. Renseignés par des indics, les limiers vont finalement le neutraliser, le mardi 13 décembre dernier. Conduit au poste de police, le présumé violeur aurait déclaré aux enquêteurs avoir bénéficié du blanc-seing de la mère de l'enfant.

Mais son histoire se révélera finalement cousue de fil blanc, dans le but de discréditer la plaignante. Le procureur de la République, devant qui le mis en cause a été déféré, l'a sûrement vite compris. D'où sa décision de placer le présumé délinquant sexuel sous mandat de dépôt.

Tentative d'agression

Il menace sa compagne à l'aide d'une machette

LBON
Mitzi/Gabon

Le village Ellelem, dans le canton Bissok (département du Woleu) a failli enregistrer un drame le 7 décembre dernier. En effet, il s'en est fallu de peu pour que Maurice Ebang Moro, sujet équato-guinéen, en finisse avec la veuve Germaine Mbazogo Essone, qui vit maritalement avec lui depuis la mort de son premier époux. Ce jour de décembre donc, le mis en cause

passé de bons moments dans un bistrot du village, en compagnie d'autres habitants de la bourgade. Le vin coule à flots, jusqu'au moment où une chaude dispute éclate entre Ebang Moro et un certain Eric Nguema Abagha. Selon le rapport dressé par la brigade de gendarmerie de Sam en charge de l'enquête, l'origine de l'altercation entre les deux protagonistes serait le reproche fait par le second au premier cité, de toujours s'en prendre à sa compagne, après avoir consommé de l'alcool.

Une remarque qui n'a pas l'heur de plaire au ressortissant équato-guinéen. Après cet échange tumultueux, Ebang Moro quitte le bar et se rend à son domicile, où il s'en prend violemment à son épouse, qui réplique à son tour. Non content de cette posture prise par dame Germaine Mbazogo Essone, qui ne supporte plus de faire l'objet de tant de méprise, Maurice Ebang Moro se saisit d'une machette trouvée dans la cuisine. Heureusement, l'irréparable sera évitée de justesse, grâce à la prompt

intervention des voisins. Des faits jugés assez graves par la victime, qui saisit la brigade de gendarmerie de Sam. Ebang Moro est donc mis aux arrêts par la suite. Après une brève garde à vue, l'intéressé, poursuivi pour menace à l'arme blanche, ivresse publique et manifeste, et défaut de carte de séjour, a été présenté devant le parquet d'Oyem, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province septentrionale.



Photo : LBON

Maurice Ebang Moro tenant dans ses mains l'arme blanche, objet de ses ennuis actuels.

Sécurité pénitentiaire

Réceptacle de délinquants ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

L'ADMINISTRATION pénitentiaire vient, discrètement, de se séparer d'une mauvaise graine : une vingtaine de recrues composant sa dernière cuvée actuellement en formation. Motif : usage et détention de chanvre indien. De même, deux anciens gendarmes révoqués de leur ancien corps, pour avoir molesté leur chef à la brigade de Malinga, dans le sud du Gabon, ont été priés d'aller voir ailleurs.

A la prison centrale de Libreville, où les futurs ma-

tons suivent difficilement leur formation, du fait notamment de leur surnombre, l'on s'étonne de ce que ces ex-gendarmes se soient retrouvés sur la liste des recrues de la sécurité pénitentiaire. D'autant que l'article 11 de la loi 17/93 du 1er septembre 1993 portant statut particulier des personnels du corps autonome paramilitaire de la sécurité pénitentiaire, s'oppose à des candidatures d'agents ayant fait l'objet de révocation dans les autres forces de sécurité ou de défense.

C'est que cette anomalie, constatée après coup, c'est-à-dire après admission des agents litigieux, serait devenue courante au



Photo : AEE

Derrière ce portail, du reste à rafraîchir par une nouvelle couche de peinture, les matons ne parlent plus que des anciens bagnards qui les dirigent aujourd'hui.

sein de l'administration pénitentiaire. Des sources bien informées font état, en effet, de ce que malgré la loi qui en interdit pourtant la pratique, cette en-

tité paramilitaire soit devenue le réceptacle de tous les « déchets » des autres corps habillés. Elles en veulent pour preuve, le fait que le com-

mandement en chef actuel de ce corps, et même la prison centrale de Libreville, aient en leur sein, des radiés de la police nationale, pour des faits de mauvaise moralité. Nos sources révèlent même que ces agents, aujourd'hui officiers supérieurs, ont fait de la prison, dont l'un d'eux pour complicité d'abus de confiance aggravée. Un document dont l'Union a pu obtenir copie, en fait d'ailleurs foi. A Gros-Bouquet, siège du commandement en chef et du plus grand pénitencier du Gabon, cette affaire est quasiment sur toutes les lèvres des matons et même de certains détenus. Elle fait un tel bruit que les agents en sont aujourd'hui

divisés. Il y a, d'une part, ceux qui refusent de se soumettre aux ordres d'anciens bagnards et qui, démotivés, le font savoir, entre autres, par leur irrégularité à leur poste de travail. De l'autre, se trouvent des hommes et des femmes résignés, qui ne cherchent qu'à savoir où les conduisent les membres de la nouvelle hiérarchie pénitentiaire. Il y a enfin, au milieu d'eux, des prisonniers mal nourris, mal soignés et qui les observent nuit et jour attentivement, se demandant sans nul doute d'où pourrait provenir la faille d'une énième mutinerie à la prison centrale de Libreville.